

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 30 janvier 2020

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 6.13, 6.14, 6.15, 6.16, 6.17, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 4.3

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h20

Etaient présents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN (à partir du 1.1.1), M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE (à partir du 1.1.1), Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'au 1.1.3), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir du 1.1.1), Mme Karima ROCHDI (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 6.17), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.1), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.1), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT (à partir du 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.1) Bonnay : M. Gilles ORY Busy : M. Alain FELICE Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (jusqu'au 1.1.3) Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ Larnod : M. Hugues TRUDET (jusqu'au 1.2.2) Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER (à partir du 1.1.1) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Jacky LOUISON Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir du 1.1.1) Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIÉ (à partir du 1.1.1) Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Vieilley : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

Etaient absents :

Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOU, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, M. Dominique SCHAUSS Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Secrétaire de séance :

Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote :

Mandants : P. BONNET (jusqu'au 1.1.3), C. CAULET, P. CURIE (jusqu'au 0.3), YM. DAHOU, C. DELBENDE, L. FAGAUT, M. OMOURI, S. PESEUX (jusqu'au 0.3), D. POISSENOT, K. ROCHDI (à partir du 7.1), D. SCHAUSS (à partir du 1.1.1), M. ZEHAF (jusqu'au 0.3), A. BLESSEMILLE, D. PAINEAU, C. BOTTERON (à partir du 1.1.4), JF. MENESTRIER, P. CORNE, D. PARIS, JM. BOUSSET, Y. DELARUE, A. LORIGUET, JM. JOUFFROY

Mandataires : J. GROSPERRIN (jusqu'au 1.1.3), F. PRESSE, D. DARD (jusqu'au 0.3), C. MICHEL, T. BIZE, C. WERTHE, M. SEBBAH, ML. DALPHIN (jusqu'au 0.3), G. VAN HELLE, R. STHAL (jusqu'au 7.1), C. THIEBAUT (à partir du 1.1.1), M. LOYAT (jusqu'au 0.3), G. BAULIEU, A. FELICE, Y. GUYEN (à partir du 1.1.4), S. RUTKOWSKI, J. LOUISON, R. STEPOURJINE, F. BAILLY, J. KRIEGER, F. TAILLARD, Y. MAURICE

Délibération n°2020/005147

Rapport n°7.6 - Protocole de partenariat pour le Contrat de Canal du Rhône au Rhin

Protocole de partenariat pour le Contrat de Canal du Rhône au Rhin

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Inscription budgétaire	
BP 2020 et PPIF 2020-2024 « Contrat de canal du Rhône au Rhin »	Montant de l'opération : 7 325,58 € /an sur 2 ans
Sous réserve de vote du BP 2020 et du PPIF 2020-2024	

Résumé :

Dans le cadre de sa politique touristique, la Région Bourgogne-Franche-Comté propose aux collectivités concernées de s'engager dans un « contrat de canal » pour le canal du Rhône au Rhin (vallée du Doubs). Son objectif serait de structurer l'offre axée sur l'itinérance touristique (fluvial, cyclotourisme) et de la dynamiser.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'est proposée pour porter la coordination et l'animation de ce dispositif qui passe par une phase d'élaboration (diagnostic et programmation) en vue d'une contractualisation sur 5 ans.

Il est proposé que Grand Besançon Métropole soit partie prenante de la démarche aux côtés des autres collectivités de la vallée du Doubs via signature du protocole de partenariat et contribution au dispositif d'animation à hauteur de 7 325,58€/an sur 2 ans.

I. Contexte

La Région Bourgogne-Franche-Comté entend faire du réseau de ses voies navigables une destination touristique fluviale majeure en France et en Europe. Dans ce cadre, elle a souhaité étendre le dispositif « contrat de canal » préexistant en Bourgogne à l'ensemble de la Région Bourgogne-Franche-Comté, et notamment sur la partie nord du contrat de canal du Rhône au Rhin (Vallée du Doubs).

L'objectif des contrats de canal est de pouvoir structurer et dynamiser les canaux comme destination écotouristique, basée sur des activités sur et autour de l'eau (rives), communément appelé tourisme fluvestre ; le tourisme fluvial en est un aspect important, mais les projets peuvent aussi concerner d'autres activités comme l'itinérance pédestre, le cyclo, la pêche et d'autres services liés (hébergement, restauration, activités culturelles et de loisirs...).

Concernant le contrat de canal du Rhône au Rhin / Vallée du Doubs, neuf intercommunalités (dont Grand Besançon Métropole) et trois départements sont concernés par la démarche. Le potentiel de la vallée du Doubs est fort (paysages et villes à forte valeur patrimoniale) et cette dernière constitue l'une des plus belles portions de l'Eurovéloroute 6 reliant Nantes à Budapest.

Le développement d'une offre structurée en matière d'itinérance touristique dans la Vallée du Doubs, autour des territoires situés le long de cet axe, permettrait ainsi de pouvoir valoriser et renforcer l'attractivité de cette destination.

II. Engagement de la démarche de contrat de canal du Rhône au Rhin

Afin de pouvoir coordonner la démarche entre les différents acteurs, il est proposé de signer un protocole de partenariat permettant de déterminer le rôle et le périmètre d'intervention de chacun, afin d'aboutir à l'élaboration du contrat de canal (diagnostic et programmation) puis à une contractualisation sur 5 ans.

Dans le cadre de la concertation préalable à la signature du protocole de partenariat, il a été proposé que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole porterait la coordination et l'animation du projet de contrat de canal.

Par ailleurs, la démarche d'élaboration du contrat de canal pourra être financée par la Région Bourgogne-Franche-Comté, les Départements du Doubs, du Jura et du Territoire de Belfort, ainsi que par VNF Rhône Saône.

Le reste à charge sera porté par les intercommunalités, selon le plan de financement figurant dans le protocole ci-annexé.

III. Contribution du Grand Besançon Métropole au contrat de canal

A son niveau, Grand Besançon Métropole a identifié le tourisme d'itinérance (fluvial, pédestre, cyclo) comme un atout majeur de développement du territoire dans son schéma touristique 2017-2023 (Axe B – Action 9).

Notre collectivité, mais aussi les communes et les porteurs de projets privés pourraient voir leurs positionnés au titre du contrat de canal. La Région soutien les projets d'investissement contribuant à valoriser l'itinéraire (développement de l'offre d'hébergements, de services, valorisation paysagère...).

D'autre part, le développement d'une offre structurée en matière d'itinérance touristique dans la Vallée du Doubs (à la fois en ce qui concerne le cyclo-touristique sur l'Euro Vélo 6 (EV6) et le tourisme fluvial sur le Doubs) a plus de chance d'être efficace si elle est conduite de façon cohérente et coordonnées sur les territoires le long de cet axe.

Il est ainsi proposé de s'inscrire dans cette démarche collective via la contribution dans un premier temps au financement du dispositif d'animation de l'élaboration du contrat portée par le Grand Dole (recrutement par le Grand Dole d'un animateur sur un CDD de 2 ans) à hauteur d'environ 7325,58 € /an sur 2 ans selon la répartition inscrite dans le protocole en pièce jointe.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le protocole de partenariat pour l'élaboration d'un Contrat de Canal du Rhône au Rhin (Vallée du Doubs), ci-annexé,
- autorise Monsieur le Président à signer ledit protocole de partenariat avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la démarche.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU

1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0